

Avec l'adoption du traité de Lisbonne, la base juridique pour l'établissement d'un Parquet européen est enfin prévue. L'Union européenne peut désormais se doter d'un *organe de poursuite supranational* compétent pour rechercher, poursuivre et renvoyer en jugement les auteurs et les complices d'infractions portant *atteinte aux intérêts financiers de l'Union*. Ainsi, la perspective d'instituer une autorité européenne chargée d'exercer devant les juridictions des Etats membres l'action publique relative à ces infractions – voire le cas échéant, à d'autres formes de criminalité – semble finalement à portée de main. Pourtant, si les résistances, qui semblaient insurmontables lorsque la première version du *Corpus juris* fut publiée en 1996, ont partiellement fléchi à la faveur d'un contexte européen et mondial – marqué par une crise financière durable – qui favorise le retour sur le devant de la scène politique et médiatique de la lutte contre la délinquance financière, les obstacles demeurent nombreux.

Parmi les questions les plus difficiles mais aussi les plus pressantes, celle du contrôle du Parquet et plus particulièrement du contrôle judiciaire de ses actes est évidemment posée. Question inévitable, dès lors que choix est fait de confier la direction de l'enquête et le renvoi en jugement à un organe de poursuite non judiciaire, elle représente une difficulté persistante des différents projets qui ont ponctué l'histoire du Parquet européen.

La conférence organisée par l'Association de Recherches Pénales Européennes se propose de repenser cette question en interrogeant la nécessité, les modèles et les enjeux du contrôle judiciaire du Parquet européen.

*

Renseignements et inscription (gratuite mais obligatoire) :

colloque.parquet.europeen@gmail.com

(date limite pour s'inscrire : 5 avril 2014)

UMR
DE DROIT
COMPARE
DE PARIS

Université Paris 1 –
CNRS UMR 8103



Association de Recherches
Pénales Européennes
Université Paris 1 – CNRS
UMR 8103



Union européenne

LE CONTROLE JUDICIAIRE DU PARQUET EUROPEEN NECESSITE, MODELES, ENJEUX

Les 9 et 10 avril 2014

FIAP Jean Monnet

30 rue Cabanis, 75014 PARIS

Manifestation organisée par l'Association de Recherches Pénales Européennes (ARPE)*

Avec le soutien financier de la Commission européenne
et de l'UMR de droit comparé de Paris



EUROPEAN ANTI-FRAUD OFFICE

* <http://arpefrance.hypotheses.org/>

LE CONTROLE JUDICIAIRE DU PARQUET EUROPEEN
NECESSITE, MODELES, ENJEUX

Mercredi 9 avril 2014

14 h Accueil des participants

14 h 30 **Allocutions d'ouverture**

- Mireille Delmas-Marty, *Professeur honoraire au Collège de France*
- Giovanni Kessler, *Directeur de l'OLAF*

LES FONDEMENTS DU CONTROLE JUDICIAIRE

Sous la présidence de Jean-Paul Jean
Avocat général à la Cour de cassation

15 h 15 **Le contrôle judiciaire du parquet au prisme des traditions nationales**

- John R. Spencer, *Professeur à l'Université de Cambridge*
- Silvia Allegrezza, *Ricercatore confermato à l'Université de Bologne*

16 h **Le contrôle judiciaire du parquet européen dans les traités et la Charte**

- Alessandro Bernardi, *Professeur à l'Université de Ferrare*
- Valsamis Mitsilegas, *Professeur à Queen Mary London*

16 h 45 *Pause*

17 h 15 **Le contrôle judiciaire du parquet au regard de la CEDH**

- Zlata Durdevic, *Professeur à l'Université de Zagreb*
- Celina Nowak, *Professeur assistante à l'Institut des Sciences Juridiques de l'Académie des Sciences Polonaises et à l'Université Kozminski*

18 h **Table ronde – débats**

18 h 15 *Cocktail*

Jeudi 10 avril 2014

LES OPTIONS DE CONTROLES JUDICIAIRES

Sous la présidence d'Yves Bot
Avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne

9 h **Les contrôles judiciaires dans les modèles nationaux**

- Raphaële Parizot, *Professeure à l'Université de Poitiers*
- Daniele Negri, *Professeur à l'Université de Ferrare*

9 h 45 **Le contrôle judiciaire dans les projets de Parquet européen**

- Katalin Ligeti, *Professeure à l'Université de Luxembourg*
- Juliette Tricot, *Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense*

10 h 30 **L'expérience de l'OLAF**

- Lothar Kuhl, *OLAF*
- Bernadette Aubert, *Maître de conférences à l'Université de Poitiers*

11 h 15 *Pause*

11 h 30 **L'expérience de la Cour pénale internationale**

- Gilbert Bitti, *Conseiller juridique, Section préliminaire de la Cour pénale internationale*
- Mathieu Jacquelin, *Maître de conférences à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

12 h 15 **Table ronde – débats**

12 h 30 *Déjeuner*

**JALONS POUR UNE GARANTIE JUDICIAIRE EUROPEENNE
DE L'AVANT-PROCES**

Sous la présidence de François Falletti,
Procureur général près la Cour d'appel de Paris

14 h 30 **Localisation de la garantie judiciaire**

- Peter Csonka, *Direction générale Justice, Commission européenne*
- Stefano Manacorda, *Professeur à l'Université de Naples II et Professeur associé à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

15 h 15 **Garantie judiciaire et droit applicable**

- Carlo Sotis, *Professeur à l'Université de la Tuscia*
- Daniel Flore, *Professeur à l'Université de Liège, Directeur général au ministère belge de la justice*

16 h *Pause*

16 h 30 **Articulation des garanties judiciaires**

- Adan Nieto Martin, *Professeur à l'Université de Castilla La Mancha*

17 h 15 **Table ronde – débats**

17 h 30 **Conclusions**

- Geneviève Giudicelli-Delage, *Professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*